Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Le Boulay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Est	1/2

auddicé

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunications
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

N

Authon

Neuville-sur-Brenne

Château-Renault

Villedômer

Centre radioélectrique de Villedomer

Ligne 90 kV Chanceaux / Château-Renault

Canalisation Monnaie-Villerable

Faisceau hertzien Villedomer / Vendôme

Maison du XVème siècle sur la commune de Neuville-sur-Brenne

Copyright IGN BDtopo©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de La Ferrière

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

Légende

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
Liaison hertzienne
Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
Zone de dégagement

T7 : Servitude aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

Centre radioélectrique de Marray

Marray

Monthodon

Saint-Laurent-en-Gâtines

N

Copyright IGN BDtopo©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de La Ferrière

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

Les Hermites

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

Marray

Monthodon

N

Centre radioélectrique de Monthodon

Légende

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitude aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Dame-Marie-les-Bois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Ouest	2/2

auddicé

Légende

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

N

Saint-Étienne-des-Guérets

Saint-Nicolas-des-Motets

Morand

Santenay

Mesland

Autrèche

Cangey

DDT37/ SUDT - TJP- 30/07/2019 - Dame-Marie-les-Bois-Sud-Ouest.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Dame-Marie-les-Bois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1/2

auddicé

Légende

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

N

Saint-Étienne-des-Guérets

Saint-Nicolas-des-Motets

Santenay

Mesland

BOIS DES FORGES
BOIS DES SABLONS
LA CHAMBRE
LOIRE
LES GRANDES BRUYERES
LA MALVINIERE
PIECE DE DAME-MARIE
LES RONCIERES
L'ETANG
LA MINE D'OR
LE GODET
LA FORTUNERIE
PIECE DE LA BRETAUDIERE
LA JOUBARDIERE
LES RONCIERS
PIECE DE DAME MARIE
LE POIRIER JAUNE
LA VALLEE
LA BRETAUDIERE
LE MARCHAIS D'AUNEUX
L'ANGUICHERIE
TERRES DE LA BRECHE
LA RAUBOISERIE
LE PIGGOT
LA RIFFAUDIERE
LES GRANDES MARTINIERES
TAILLIS DE LA LUSSAUDIERE
LA ROUSSELLERIE
CHATEAU DE LA GUERINIERE
LA GOULEE
LES JUMEAUX
PIECE DE LA GUERINIERE
LE PARC ANGLAIS
BOIS DE LA GRELETTERIE
LA BABINIERE
LA JARRIERE
PIECE DE L'ABBEE
LES TERTRES
BOIS DE LA GUERINIERE
LA TOUCHE
LA PETITE JARRIERE
BOIS DE MARECHAL
LA MOTTE
LA FOSSE NEUVE
LA MAISON ROUGE
PIECE DE LA MAISON ROUGE
PIECE DE LA COUR
LE BOIS BLANCHAMP
LA TREMBLEE
BOIS DE LA MAISON ROUGE
LE GRAND COTEAU
LE FAVOT
LA PINSONNELLERIE
LES SICOTS
BOIS DE LA RIMASSELLERIE
LE BOIS BRULE
BOIS DE CORNEAU
LES GRAVELUCHES
LA RIMASSELLERIE

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Nouzilly

Monnaie

Villedômer

Reugny

Légende

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def :Rayon de 24Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Cable souterrain à fibres optiques 309.4 Vendôme-Tours

Faisceau hertzien Tours / Villedomer

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Canalisation Monnaie - Villerable

Voie ferrée Tours / Vendôme

Canalisation Genneteil - Chemery sur la commune de Monnaie

Voie ferrée Tours / Vendôme

Canalisation Monnaie - Villerable

N

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Crotelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

DDT37/ SUDT - TJP- 10/06/2019 - Crotelles-Sud.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Crotelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

Le Boulay

Saint-Laurent-en-Gâtines

Nouzilly

Monnaie

Villedômer

Câble souterrain à fibres optiques 309.4 Vendôme-Tours

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

Faisceau hertzien Tours / Villedomer

N

Légende

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def :Rayon de 24Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le 05/11/2024
ID : 037-243700499-20241105-PLANPLU1-AR

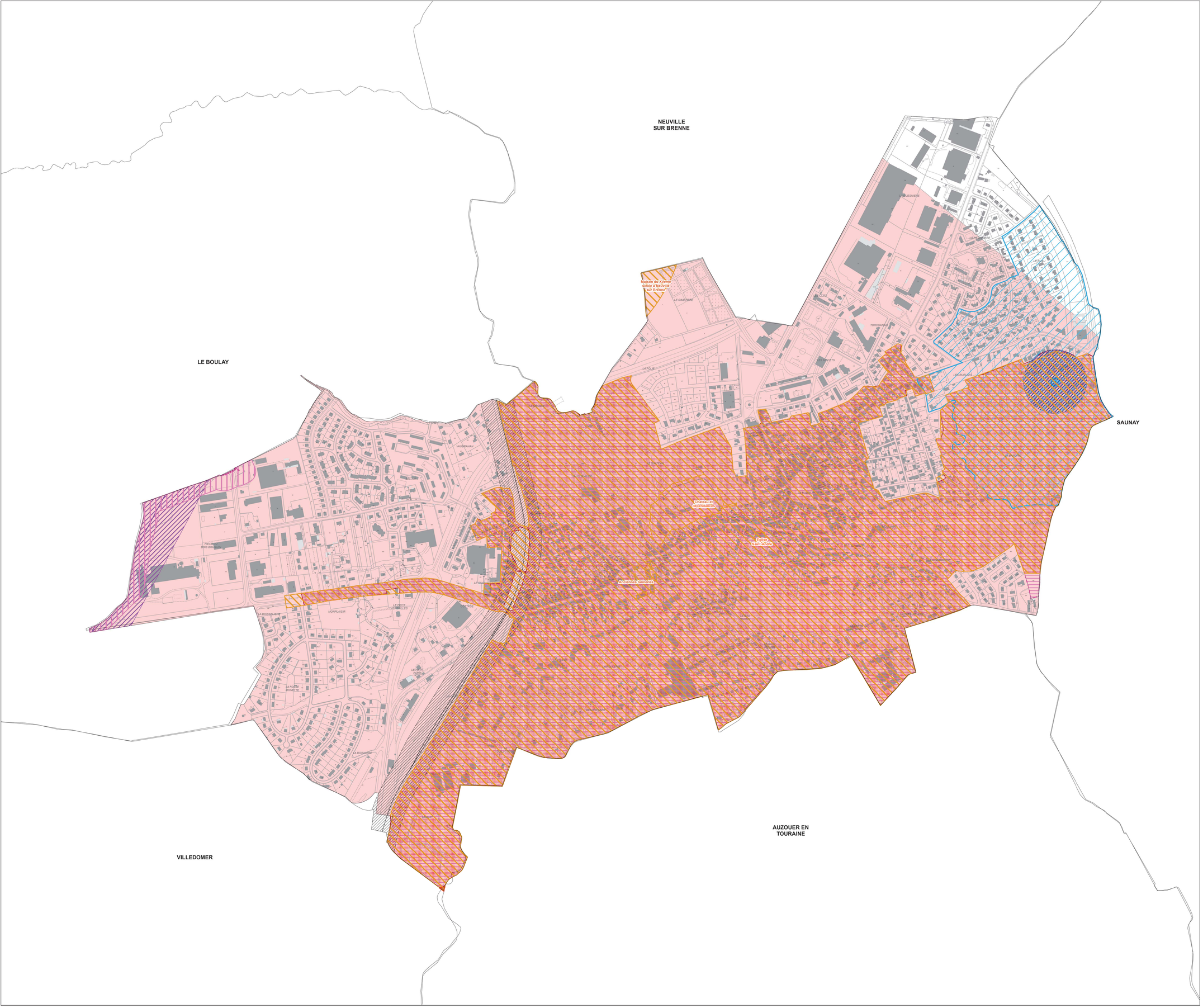

Légende

Limite communale

AC1 : Protection des Monuments Historiques

Périmètre de protection MH

AC4 : Protection du patrimoine architectural et urbain

AVAP

AC4bis : Sites Patrimoniaux Remarquable et Plan de Valorisation de l'Architectire et du Patrimoine

Périmètre du PVAP

AS1 : Protection des eaux potables et minérales

Captage AEP

Zone non aedificandi

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz

Canalisation

Zone de maîtrise des risques autour des canalisations

PM3 : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Enveloppe du zonage réglementaire du PPRT

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles

Liaison hertzienne

Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer

Voie ferrée

Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5

T7def : rayon de 24 Km autour du centre de l'&érodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

Plan
Local
d'**U**rbanisme
intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS (37)

N

CHATEAU RENAULT

Plans des Servitudes

d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à l'arrêté de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 26 juin 2023 constatant la mise à jour n°2 des annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

auddicé

5 rue du Four Brûlé
37110 Château-Renault

Tel : 02 47 29 57 40

Mél : contact@cc-castelrenaudais.fr

ECHELLE: 1:3 500

0 100 200 m

SOURCE :

DGI – Cadastre

Droits réservés – 2019

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Auzouer-en-Touraine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Ouest	3/3

auddicé

Villedômer

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonage réglementaire du PPRT

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Centre d'émission ou de réception
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Faisceau hertzien Tours St-Symphorien / Orléans Bricy

Voie ferrée TGV Paris / Tours

Eglise d'Auzouer

Pipeline Orléans / Tours

Centre radioélectrique d'Auzouer-en-Touraine / La Courte Epée

Faisceau hertzien Chambray-les-Tours / Auzouer-en-Touraine

Menhir du chateau de Pierrefite

Neuillé-le-Lierre

N

DDT37/ SUDT - TJP- 02/04/2019 - Auzouer-en-Touraine-Sud-Ouest.wor

Copyright IGN BDParcellaire®
Source : DDT37
Copyright DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Auzouer-en-Touraine

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonage réglementaire du PPRT

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Centre d'émission ou de réception
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

N

Château-Renault

Eglise de Saint-André

Tannerie Peltereau-Enneson

Saunay

Villedômer

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

2 Lignes 2x400 kV Chancea

Faisceau hertzien

Eglise de Villedomer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	1/3

auddicé

Copyright IGN BDtopo©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Auzouer-en-Touraine

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonage réglementaire du PPRT

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Centre d'émission ou de réception
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Echelle 1/5000

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Est

2/3

auddicé

N

Saunay

Morand

Autrèche

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et La Picocherie / Villerbon

Ligne 2x400 kV Distré / La Picocherie

Ligne 2x400 kV La Picocherie / Villerbon

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Voie ferrée TGV Paris / Tours

Pipeline Orléans / Tours

Centre radioélectrique d'Auzouer-en-Touraine / La Courte Epée

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Autrèche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

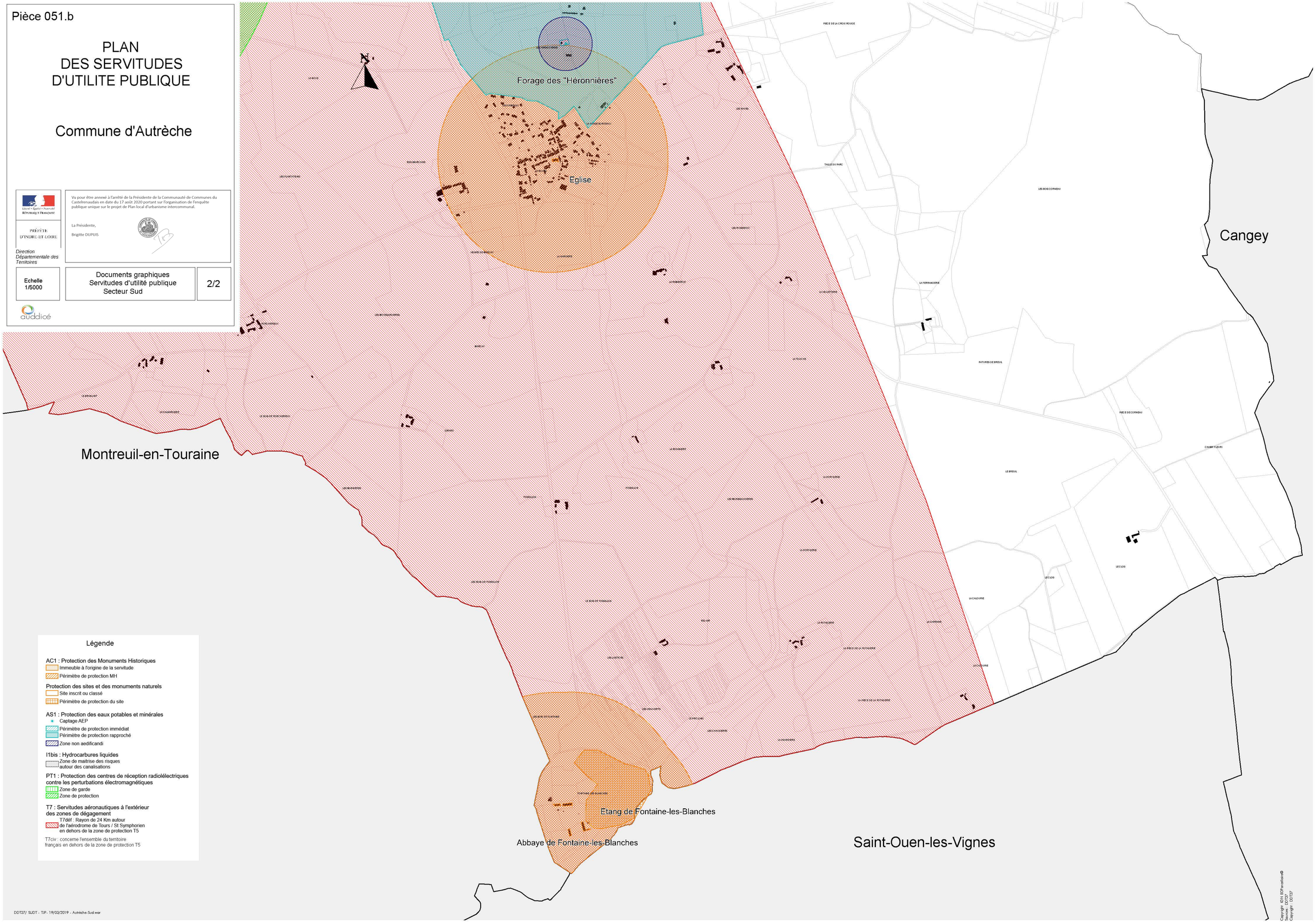

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

Protection des sites et des monuments naturels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

PT1 : Protection des centres de réception radiolélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde
- Zone de protection

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
- T7déf : Rayon de 24 Km autour de l'aérodrome de Tours / St Symphorien en dehors de la zone de protection T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

DDT37/ SUDT - TJP- 19/03/2019 - Autrèche-Sud.wor

Copyright ION BDPorcelaine©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Autrèche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

Centre radioélectrique d'Auzouer-en-Touraine / La Courte Epée

Morand

Auzouer-en-Touraine

Dame-Marie-les-Bois

-Lierre

Cangey

Montreuil-en-Touraine

Forage des "Héronnières"

Eglise

N

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

Protection des sites et des monuments naturels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

PT1 : Protection des centres de réception radiolélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde
- Zone de protection

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
- T7déf : Rayon de 24 Km autour de l'aérodrome de Tours / St Symphorien en dehors de la zone de protection T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire®
Source : DDT37
Copyright DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Villedomer

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Ouest	4/4

auddicé

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AC2 : Protection des sites et monuments natutels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minéeales
- Périmètre de protection rapproché

EL5 : Visibilité sur les voies publiques
- Zones concernées par la servitude de visibilité

EL7 : Servitude d'alignement
- Périmètre de la zone frappée d'alignement

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonzge réglementaire du PPRT

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Canalisation Monnaie - Villerable

Chateau de la Noue

Voie ferrée Tours / Vendôme

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Crotelles

Neuillé-le-Lierre

Reugny

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright - DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Villedomer

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AC2 : Protection des sites et monuments natutels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minéeales
- Périmètre de protection rapproché

EL5 : Visibilité sur les voies publiques
- Zones concernées par la servitude de visibilité

EL7 : Servitude d'alignement
- Périmètre de la zone frappée d'alignement

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonzge réglementaire du PPRT

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Auzouer-en-Touraine

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

Voie ferrée Tours / Vendôme

Cable RG 37617 Reugny - Chateau-Renault

Eglise de Villedomer

Chateau de la Noue

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Menhir du chateau de Pierrefitte

sur la commune de d' Auzouer-en-Touraine

Neuillé-le-Lierre

Forage du "Bourg"

sur la commune de Neuillé-le-Lierre

N

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Est	3/4

auddicé

DDT37/ SUDT - TJP- 10/05/2019 - Villedomer-Sud-Est.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright - DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Villedomer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2/4

auddicé

N

Le Boulay

Crotelles

Abbaye de Gâtines

Site de l'Abbaye de Gâtines

Faisceau hertzien Tours / Villedomer

Canalisation Monnaie -Villerable

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AC2 : Protection des sites et monuments natutels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minéeales
- Périmètre de protection rapproché

EL5 : Visibilité sur les voies publiques
- Zones concernées par la servitude de visibilité

EL7 : Servitude d'alignement
- Périmètre de la zone frappée d'alignement

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonzge réglementaire du PPRT

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright (c) IGN-BDTOPO®
Source : BDTOPO
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Villedomer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1/4

auddicé

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AC2 : Protection des sites et monuments natutels
- Site inscrit ou classé
- Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minéeales
- Périmètre de protection rapproché

EL5 : Visibilité sur les voies publiques
- Zones concernées par la servitude de visibilité

EL7 : Servitude d'alignement
- Périmètre de la zone frappée d'alignement

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- Installation génératrice du risque technologique
- Enveloppe du zonzge réglementaire du PPRT

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunication
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

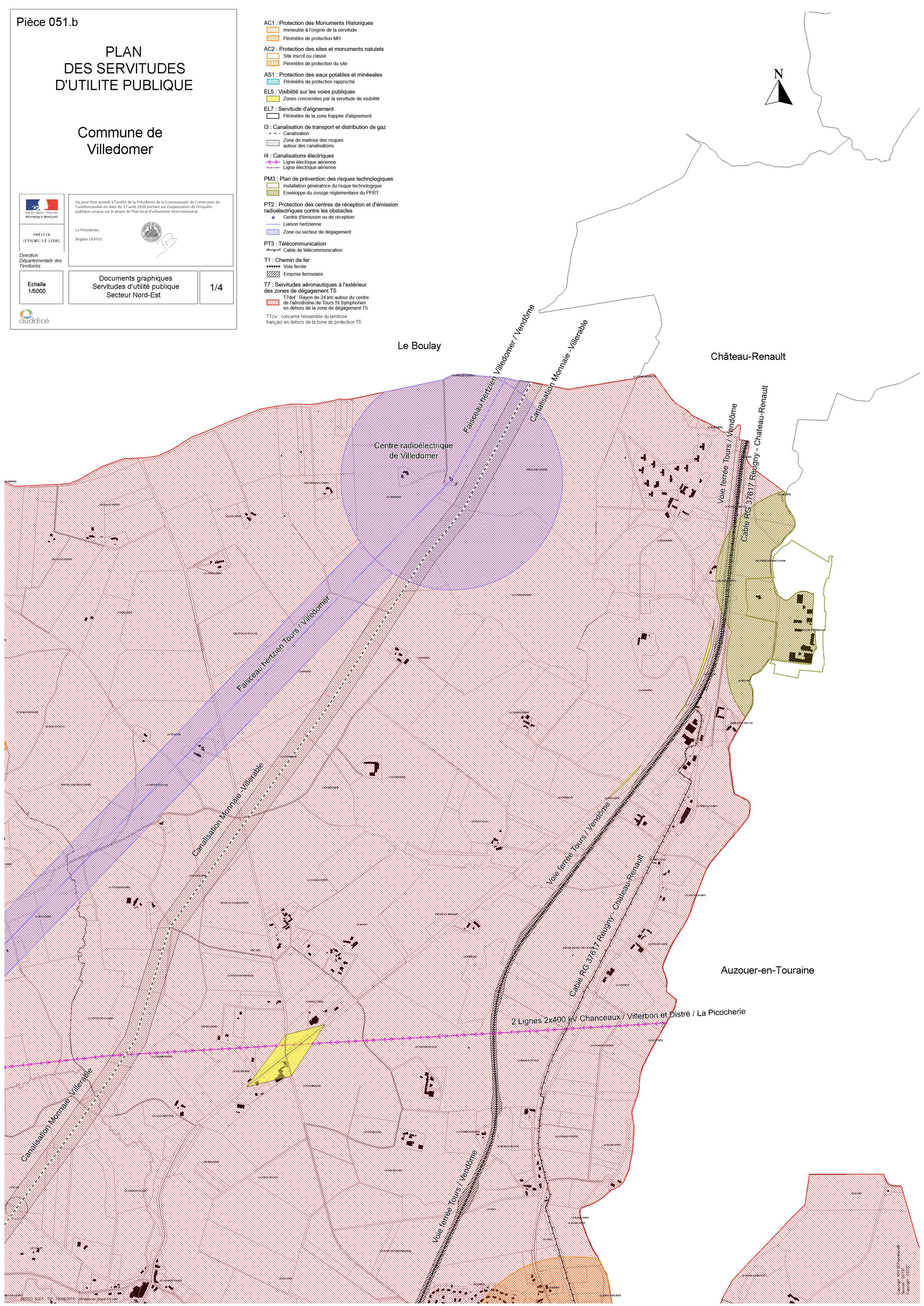

Copyright IGN-BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saunay

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

Légende

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Château-Renault

Auzouer-en-Touraine

Saint-Cyr du-Gault

Morand

Voie ferrée TGV Paris / Tours

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Ligne 2x400 kV Distré / La Pitocherie

Ligne 2x400 kV La Pitocherie / Villerbon

N

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saunay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé



DDT37/ SUDT - TJP- 28/06/2019 - Saunay-Nord.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Saint-Cyr
du-Gault

Saint-Étienne
des-Guérets

Morand

Dame-Marie-les-Bois

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Ouest

Eglise de Saint-Nicolas-des-Motets

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et La Picocherie / Villerbon

Pipeline Orléans / Tours

Pipeline Orléans / Tours

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

N

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nicolas-des-Motets

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

DDT37/ SUDT - TiP- 19/09/2019 - Saint-Nicolas-des-Motets-Sud.wor

Copyright IGN BDparcellaire©
Services DDT37
Copyright DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nicolas-des-Motets

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelmaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

Saint-Cyr du-Gault

Saint-Étienne des-Guérets

Saunay

Morand

Forage des "Manières"

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Faisceau hertzien Tours St Symphorien / Orléans Bricy

Eglise de Saint-Nicolas-des-Motets

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et La Picocherie / Villerbon

Pipeline Orléans / Tours

N

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDtransfrontaliere®
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Sud-Ouest

4/4

auddicé

Beaumont-Louestault

Nouzilly

Eglise "Grand Maison"

Prieuré de Chenusson

Centre radioélectrique de Saint-Laurent-en-Gâtines

N

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de Protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDTopo®
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Est	3/4

auddicé

Eglise "Grand Maison"

Centre radioélectrique de Saint-Laurent-en-Gâtines

Nouzilly

Le Boulay

Crotelles

N

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de Protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

DDT37/ SUDT - TJP- 17/07/2019 - Saint-Laurent-en-Gâtines-Sud-Est.wor

Copyright IGN ©Parcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2/4

auddicé

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de Protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Marray

Centre radioélectrique de Marray

La Ferrière

Beaumont-Louestault

Eglise "Grand Maison"

Prieuré de Chenusson

N

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1/4

auddicé

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de Protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché

PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

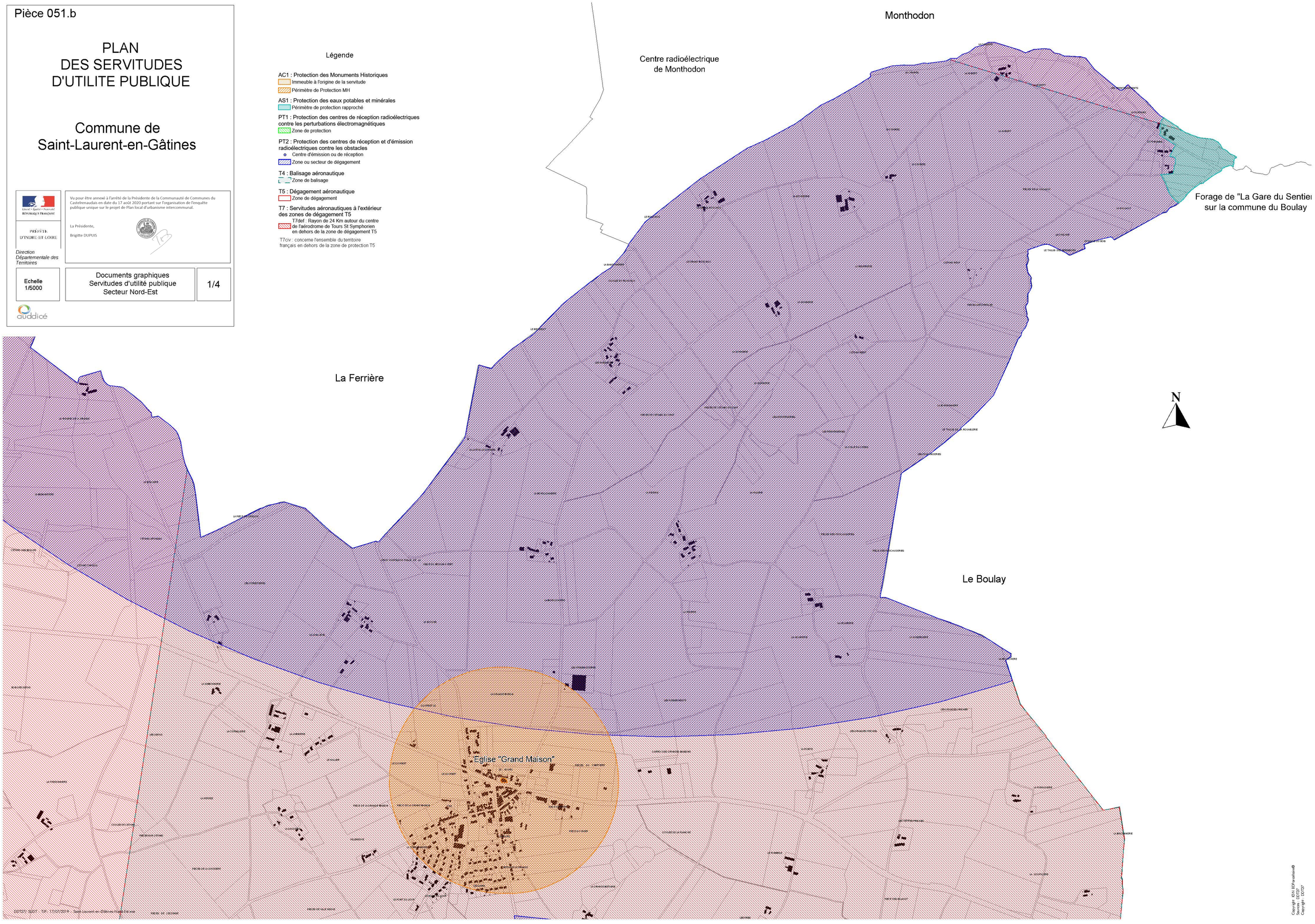

Copyright : IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

Faisceau hertzien Monnaie / Neuvy-le-Roi

Forage "Le Bas des Naudières"

Beaumont Louestault

Rouziers de-Touraine

Faisceau hertzien Monnaie / Neuvy-le-Roi

Canalisation Genneteil - Chemery

Faisceau hertzien Tours St-Symphorien / Marray

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Cérelles

Chateau de Baudry
sur la commune de Cérelles

Chanceaux-sur-Choisille

Monnaie

N

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Nouzilly

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Sud-Ouest

4/4

auddicé

DDT37/ SUDT - TJP- 14/06/2019 - Nouzilly-Sud-Ouest.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright - DDT37

Captage "Les Quatre Fontaines"

Canalisation Genneteil - Chemery

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Faisceau hertzien Monnaie / Neuvy-le-Roi

Neuvy-le-Roi

Monnaie

Chanceaux sur-Choisille

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Nouzilly

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 13 février 2020

Arrêtant le projet d'élaboration du PLUi

Le Président,
Jean-Pierre GASCHET

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Sud-Est

3/4

auddicé

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Nouzilly

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
en date du 13 février 2020

Arrêtant le projet d'élaboration du PLUi

Le Président,
Jean-Pierre GASCHET

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2/4

auddicé

N

Saint-Laurent-en-Gâtines

Beaumont-Louestault

Rouziers-de-Touraine

Faisceau hertzien Tours St-Symphorien / Marray

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

Faisceau hertzien Monnaie / Neuvy-le-Roi

Forage "Le Bas des Naudières"

Captage "Les Quatre Fontaines"

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Nouzilly

Saint-Laurent-en-Gâtines

Centre radioélectrique de Saint-Laurent-en-Gâtines

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et Distré / La Picocherie

Crotelles

Monnaie

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1/4

auddicé

DDT37/ SUDT - TIP - 14/06/2019 - Nouzilly-Nord-Est.wor

Copyright IGN ©Parcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Neuville-sur-Brenne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique	1/1

auddicé

N

Villechauve

Authon

Saunay

Le Boulay

Château-Renault

Voie ferrée Tours / Vendôme

Faisceau hertzien Villedomer / Vendôme

Ligne 90 kV Chateau-Renault / Vendôme

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Canalisation Monnaie - Villerable

Voie ferrée Tours / Vendôme

Faisceau hertzien Villedomer / Vendôme

Maison du XVème

Chateau et ses dépendances
sur la commune de Chateau-Renault

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

EL5 : Visibilité sur les voies publiques
- Zone concernée par la servitude de visibilité

EL7 : Alignements
- Alignements sur RD 43

I3 : Canalisations de transport et distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

2 Lignes 2x400 kV Chanceaux / Villerbon et La Picocherie / Villerbon

Pipeline Orléans / Tours

Pipeline Orléans / Tours

Pipeline Orléans / Tours

Auzouer-en-Touraine

Saint-Nicolas-des-Motets

Dame-Marie-les-Bois

Autrèche

N

Légende

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Morand

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÉTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	2/2

auddicé

DDT37/ SUDT - TJP- 17/06/2019 - Morand_Sud.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Morand

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

Légende

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

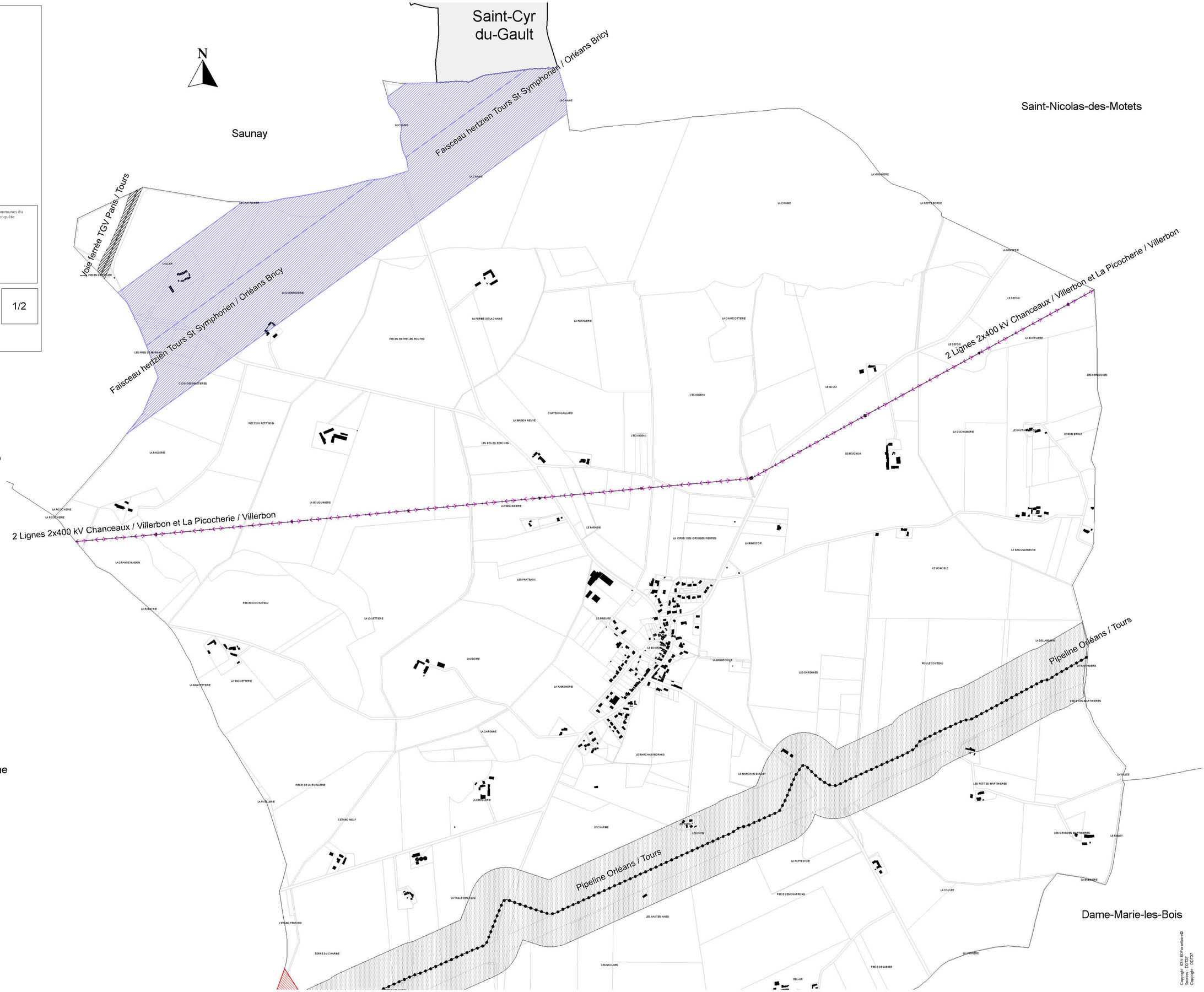

Copyright IGN BDtransfaune©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Monthodon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Sud-Ouest

3/3

auddicé

Les Hermites

Centre radioélectrique
CCT 37.24.004
de Tours-Monthodon

La Ferrière

Saint-Laurent-en-Gâtines

Le Boulay

N

Légende

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DGFiP
Copyright : DDT37

Légende

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Authon

Forage de "La Brosquin"

Saint-Laurent-en-Gâtines

Forage de "La Gare du Sentier"
sur la commune du Boulay

Le Boulay

N

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Monthodon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud-Est	2/3

auddicé

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Monthodon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/3

auddicé

Saint-Arnoult

Saint-Martin-des-Bois

Prunay-Cassereau

Les Hermites

Authon

LA CHARTERIE
LA FOLERIE
LA THOMAGGIERE
NORD DES GODEAUX
LA TERTINIERE
LES DOUVES
CHOLLET
LE GREEZ
LES GOBEAUX
LES CASSEREAUX
LE PETIT CHESNEAU
LES PELARDS
LA BUSSONNIERE
LE RONDI DU FRESNE
L'EPINIERE
LE GRAND CHESNEAU
LES FERRES
LA MILLETRIE
DEVANT LA FEROUARDRIE
LES PIERRES
PRES DE LA BUSSONNIERE
LES PETITES BALIBALES
LA PETITE FOURNERIE
LA FEROUARDRIE
LES ROUJOU
LA BARBOTINIERE
LES ARLESINS
LE CHARMEAU
LE BAS BOIS
LES CHAMPS DE LA CURE
LE PETIT NOYER
HUCHE PERDRIX
LA PEAU DE CHEVRE
LES BAUMESSERIES
LA CHARMILLE
LA PETITE GUERIE
LA GARENNE
LA GRANDE GUERIE
RAS DU MILLAN
LE MILLAN
PIECE DES SABLES
LA PIECE DU MILLAN
MONTHALAN
JUCHE PIE
LE BOC MINCE
PIECE DES PERRONS
LE PONT PLACEAU
LE VIGNEAU
MOULIN DE MONTHODON
LA BRANCHERIE
LA FABRIQUE
LA BRANCHETTE
FONTAINE DE LA FIOUETTE
LA COTE D'OR
LA GENE
LA CHRETIENNERIE
LES TERES
LA CROIX
LA BIDOTTIERE
LA GUETROTIERE
LA MARDELLE

Légende

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5
- T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune des Hermites

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Sud	3/3

auddicé

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

Chemillé-sur-Dême

Marray

La Ferrière

Monthodon

N

Légende

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles

- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5

- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN 82Parcelaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune des Hermites

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2/3

auddicé

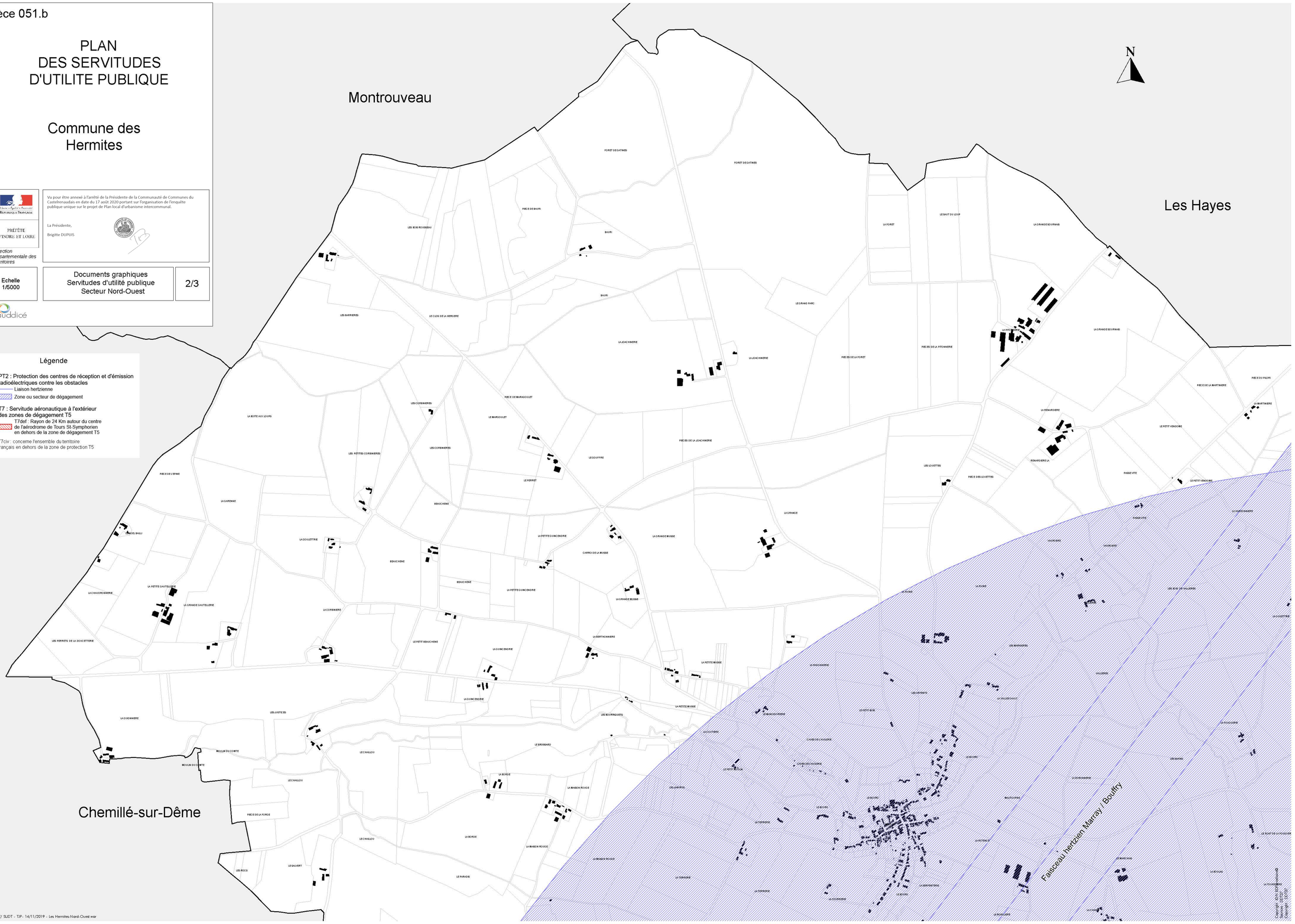

Légende

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

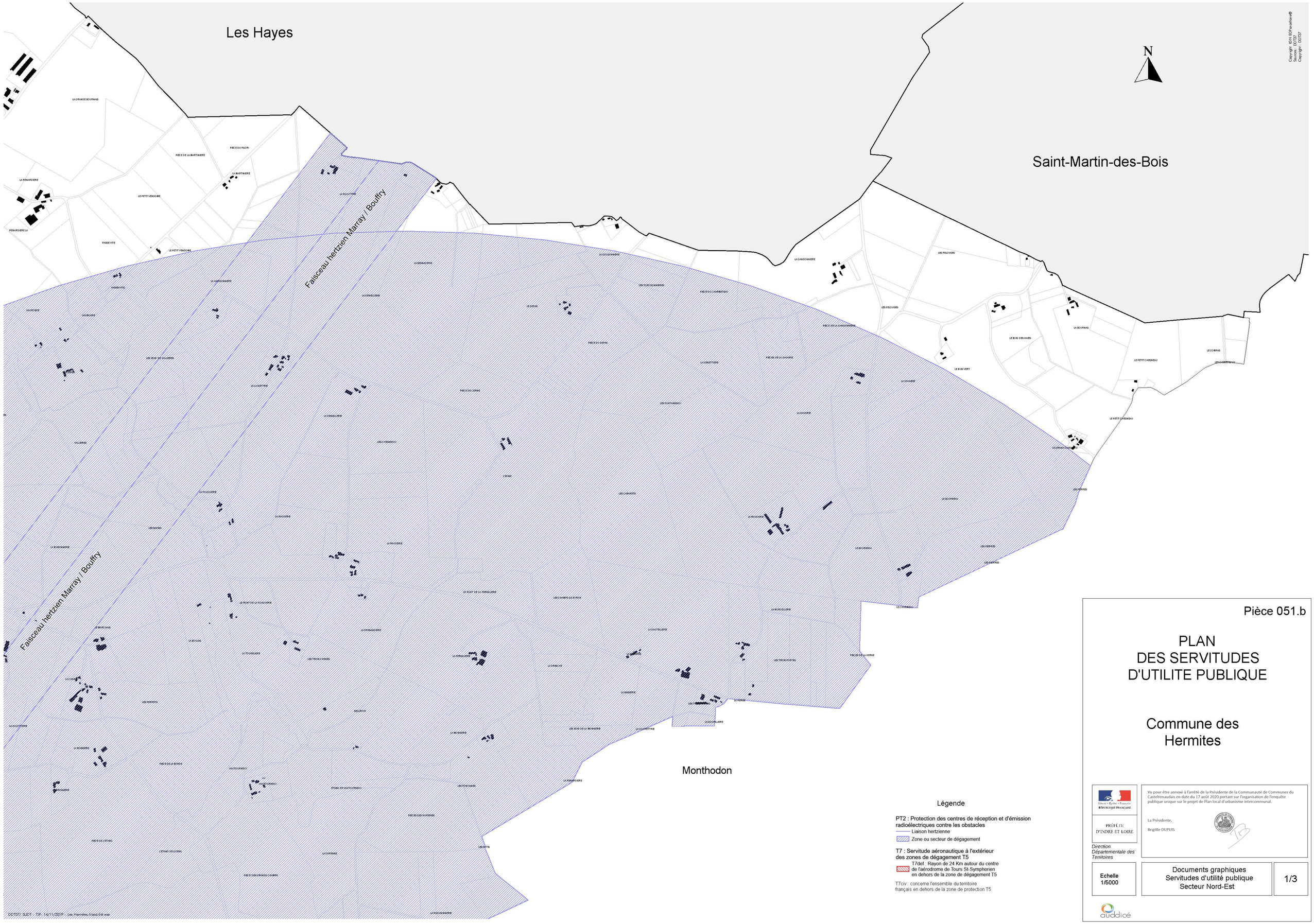

Légende

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune des Hermites

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1/3

auddicé

Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Le Boulay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2020 portant sur l'organisation de l'enquête publique unique sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

La Présidente,

Brigitte DUPUIS

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Ouest	2/2

auddicé

Centre radioélectrique de Monthodon

N

Monthodon

Forage de "La Gare du Sentier"

Saint-Laurent-en-Gâtines

Villedômer

Ligne 90 kV Chanceaux / Chateau-Renault

Légende

AC1 : Protection des Monuments Historiques
- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage AEP
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Zone non aedificandi

I3 : Canalisation de transport et de distribution de gaz
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertienne
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Télécommunications
- Cable de télécommunication

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T4 : Balisage aéronautique
- Zone de balisage

T5 : Dégagement aéronautique
- Zone de dégagement

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37